



Avis de Soutenance

SARAH THOMAS

Droit - EDSJP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

La compétence du salarié

dirigés par Madame Lise CASAUX-LABRUNEE

Soutenue le **lundi 12 décembre 2016** à 14h30

Lieu : Université Toulouse 1 Capitole 2 rue du Doyen Gabriel Marty 31000 TOULOUSE
salle AR112

Composition du jury proposé

Mme Lise CASAUX-LABRUNEE	UT1 - Université Toulouse 1 Capitole	Directeur de thèse
M. PASCAL LOKIEC	Université Paris Ouest Nanterre la Défense	Rapporteur
Mme MARION DEL SOL	Université de Rennes 1	Rapporteur
M. OLIVIER DEBAT	Université Toulouse 1 Capitole	Examinateur

Mots-clés : compétence, droit du travail, capacité, formation professionnelle, évaluation

Résumé :

La compétence du salarié est un sujet a priori non juridique. Bien que la compétence soit un mot connu du langage du droit, le droit du travail l'utilise aujourd'hui dans une autre perspective : celle de désigner l'habileté des salariés. Alors qu'avant 2008, le mot compétence était inconnu des dispositions contenues dans le Code du travail, il y est aujourd'hui utilisé à près de 400 reprises. Paradoxalement, cette démocratisation de la compétence dans le droit du travail ne s'est accompagnée d'aucune définition. Il s'agit alors d'identifier les causes de la diffusion de la compétence dans le droit du travail. L'origine managériale du concept de compétence implique une réflexion sur les relations que le droit entretient avec les sciences de gestion. L'étude des rapports entre ces deux disciplines permet la mise en perspective de l'évolution des sources du droit du travail. Par ailleurs, une traduction juridique de la compétence semble possible, grâce aux perspectives offertes par la notion juridique de capacité. En la considérant sous un angle dynamique, la capacité juridique peut inspirer la création de la notion de capacité professionnelle. Allant bien au-delà du simple remplacement terminologique du mot compétence, le développement de la notion juridique de capacité professionnelle ouvre de nouveaux horizons. Les risques liés à l'usage du concept managérial de compétence sont sécurisés, et au-delà, la capacité professionnelle contribue à l'évolution d'un droit du travail centré sur la personne.